NOUVEAUX ELEMENTS A SAISIR DANS CANALBANQUE POUR LES CGV

1) La présentation des différentes options chez nous

Le Client (MANDANT) est en relation avec, soit :

Un Courtier-IOBSP franchisé, membre du Réseau CrediPro	et :	Un salarié de ce Courtier-IOBSP, membre du Réseau CrediPro.
Un Courtier-IOBSP franchisé, membre du Réseau CrediPro	et :	Un Mandataire d'IOBSP de ce Courtier-IOBSP franchisé, membre du Réseau CrediPro.
Le Courtier-IOBSP CrediPro France SAS	et :	Un Mandataire d'IOBSP de ce Courtier, franchisé du Réseau CrediPro, directement ou par l'un de ses salariés.

Dans les CGV

Les dossiers montés en MIOBSP

Les dossiers montés en COBSP

2) Présentation des éventuels Courtiers :

Fiche de résumé des informations de présentation des Intermédiaires :

Nom :	CREDIPRO France	AFP
Forme juridique :	SAS	SARL
Numéro de téléphone :	01 53 20 64 40	0120304647
Adresse géographique :	33 Rue Juliette Récamier 69006 LYON	route des feuilles 04400 BARCELONNETTE
Adresse électronique :	contact@credipro.com	reverso@ixcys.fr
Numéro de télécopieur (fax) :	01 53 20 64 48	(sans objet, information facultative)
Numéro de RCS :	n°507 991 735 (LYON)	521345678 (Briançon)

Dans les CGV

Capital social :	72.975 euros	5000 euros
Code APE/NAF :	64.99 Z	6219B
Numéro « ORIAS » :	n°09 046 723	132456
Catégories d'Intermédiaires :	Courtier-IOBSP	Courtier-IOBSP Mandataire-IOBSP de Courtier-IOBSP
Vérifiable à :	ORIAS, soit https://www.orias.fr/welcome soit à : 1 rue Jules Lefebvre 75 311 PARIS Cédex 9	ORIAS, soit https://www.orias.fr/welcome soit à : 1 rue Jules Lefebvre 75 311 PARIS Cédex 9
Association professionnelle agréée :	La CIE des IOBSP	ASSO BIS
Supervisé par :	ACPR 4 Place de Budapest 75 436 PARIS cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr	ACPR 4 Place de Budapest 75 436 PARIS cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr
Assurance de responsabilité civile professionnelle :	AIG, numéro de police 2 401.200/RD00508576E	GAN, numéro de police 123456798
Adresse web :	https://credipro.com/	barcelonnette.credipro.com
Personne / point de contact :	Monsieur Nabil CHERIF	reverso jérémy

Rien à faire – les renseignements s'alimentent automatiquement – profitons de la mise en place pour vérifier que vos infos sont à jour.
Notamment le nom de l'association professionnelle de votre agence (**uniquement pour les franchisés**).

3) Choix du client en matière de données personnelles :

IMPORTANT : choix du Client en matière de données personnelles :

[X] *(cocher la case pour accepter)* En exprimant son accord au contrat, le Client autorise l'Intermédiaire, à collecter, à utiliser et à conserver les données personnelles transmises par lui, à communiquer à tout établissement de crédit agréé toutes les informations et données personnelles concernant des personnes physiques qui lui sont liées, même celles couvertes par le secret professionnel bancaire, conformément aux prévisions de l'article L. 511-33 du Code monétaire et financier et dans le cadre de l'exécution de la convention de mandat de recherche de capitaux.

[X] *(cocher la case pour accepter)* En cochant cette case, le Client autorise l'Intermédiaire, à collecter, à utiliser les données personnelles transmises par lui à des fins d'information commerciale.

Dans les CGV

Dans Canalbanque, vous devrez cocher ou pas ces choix pour le client, je vous conseille de demander vite fait au client ses choix ou de cocher les 2 et si objections du client, décochez et régénérer les CGV.

